

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DVD 93 Signature de l'avenant n° 1 à la convention de concession du 20 mai 2009 avec la société VINCI PARK France, pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Bac Montalembert (7e).

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants et en particulier l'article L 1411-2 ;

Vu la concession du 20 mai 2009 pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Bac Montalembert (7e) ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en Commission « SAPIN » en application de l'article L 1411-6 en date du 20 octobre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention de concession du 20 mai 2009 avec la société VINCI PARK France, pour y intégrer les modalités d'exécution et de financement des travaux liés à la modification de l'implantation de la circulation verticale piétonne principale de l'ouvrage ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 3 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention de concession du 20 mai 2009 avec la société VINCI PARK France, pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Bac Montalembert (7e), dont le texte est joint à la présente délibération.